



# PROJET DE TRAÇABILITÉ

## DE LA VIANDE BOVINE AU QUÉBEC



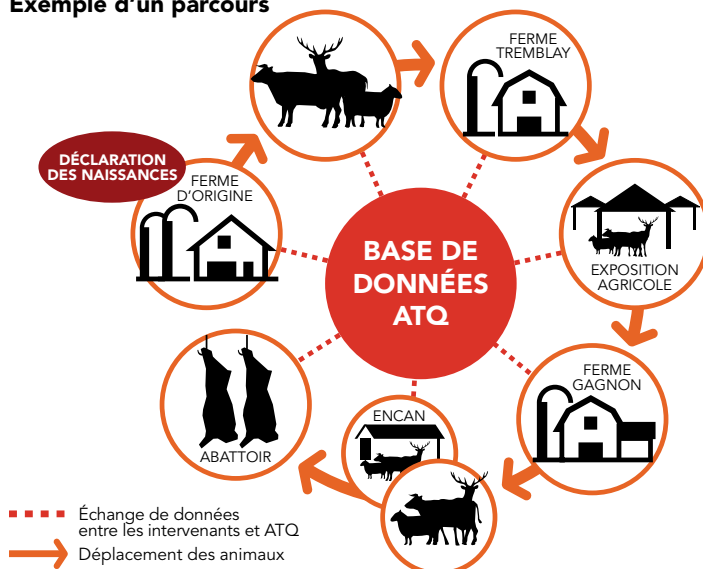
Le Québec est un chef de file en matière de traçabilité animale. Actuellement, un système de traçabilité permettant de suivre les mouvements des animaux de la ferme d'origine jusqu'à l'abattoir, est implanté pour les bovins, les ovins et les cervidés. Ce système a été conçu pour répondre aux exigences de la réglementation des deux paliers gouvernementaux canadiens. Ces réglementations imposent que chaque animal soit identifié d'un numéro unique afin que ses déplacements sur les différents sites de production soient enregistrés dans une base de données centralisée. Ce système a pour objectif de permettre un accès rapide et efficace aux données de traçabilité en cas de crises sanitaires au sein des élevages du Québec. Il est à noter que le système de traçabilité actuel permet un suivi des déplacements de la naissance de l'animal à l'abattoir, mais que ce système n'inclut pas les maillons subséquents de la chaîne agroalimentaire, soit ceux compris entre l'abattoir et la vente au détail. Or, pour optimiser les performances du système de traçabilité animale du Québec et améliorer la portée de son champ d'action tant pour les producteurs, les consommateurs que pour l'industrie, **il serait avantageux que ce système permette une traçabilité complète, c'est-à-dire de la ferme à la table.**

**LE PROJET VISE PRINCIPALEMENT À PROPOSER, TESTER ET VALIDER UN MODÈLE DE TRAÇABILITÉ QUI COMPREND DES INFORMATIONS HARMONISÉES ENTRE CHAQUE MAILLON DE LA CHAÎNE DE COMMERCIALISATION DE LA VIANDE BOVINE.**

Dans le but d'atteindre cet objectif, une étude descriptive a été réalisée pour évaluer la faisabilité de ce projet. Cette étude a permis de dresser un portrait de la situation en matière de traçabilité dans l'industrie de la viande bovine et d'identifier les défis de l'implantation de la traçabilité dans ces maillons. Suite aux conclusions et aux recommandations de cette analyse, un nouveau projet pilote a été mis sur pied.

### CIRCUIT DE LA TRAÇABILITÉ ANIMALE

#### Exemple d'un parcours



### SYSTÈME DE TRAÇABILITÉ DE LA VIANDE BOVINE (PHASE 2)

**Durée:** mars 2013 à janvier 2014

**Objectif:** vise principalement à proposer, tester et valider un modèle de traçabilité qui comprend des informations harmonisées entre chaque maillon de la chaîne de commercialisation (de l'abattoir aux détaillants) de la viande bovine (bœuf et veau). Ce modèle de traçabilité devra répondre aux besoins de rappel des aliments et aux réalités des entreprises dans les conditions actuelles.

Afin de s'adapter aux réalités du secteur agroalimentaire, l'approche préconisée ou le modèle de traçabilité suggéré pour ce circuit, seront différents du système de traçabilité du Québec utilisé dans le secteur animal. En effet, pour répondre aux besoins spécifiques de ce marché, les principes de traçabilité de la viande bovine devront s'appuyer sur un modèle de traçabilité applicable au sein même des entreprises. Plus précisément, **le modèle permettra de faire le lien entre les produits de viande bovine achetés et vendus par chaque maillon de la chaîne de commercialisation au Québec.** Cette approche de type « amont-aval » vise la responsabilisation de chaque entreprise dans l'échange et la conservation d'un certain nombre d'informations avec ses partenaires commerciaux (fournisseurs et clients).

**MODÈLE DE TRAÇABILITÉ DE LA VIANDE BOVINE :** UNIFORMISER LE PARTAGE, LE SUIVI AINSI QUE LA CONSERVATION DE L'INFORMATION DE MANIÈRE HARMONISÉE ENTRE LES MAILLONS DE LA CHAÎNE DE COMMERCIALISATION.



Les résultats du projet **Système de traçabilité de la viande bovine** (phase 2) permettront de déterminer l'efficacité du modèle proposé et d'identifier des moyens techniques pouvant s'appliquer aux divers maillons de la chaîne de commercialisation.

BIEN QUE LES ATTENTES À L'ÉGARD DE CE MODÈLE DE TRAÇABILITÉ SOIENT ÉLEVÉES ET QUE CELUI-CI A POUR OBJECTIF D'OFFRIR UN ACCÈS RAPIDE ET FIABLE SUR L'ORIGINE ET LES DÉPLACEMENTS DES PRODUITS AGROALIMENTAIRES, LE PROJET NE VISE PAS À IDENTIFIER L'ANIMAL, LE PRODUCTEUR OU LA FERME D'ORIGINE D'UNE PIÈCE DE VIANDE SPÉCIFIQUE.

Néanmoins, ce projet devrait permettre d'envisager, éventuellement, la possibilité de retracer des lots sortants de l'abattoir jusqu'aux épiceries, boucheries ou restaurants, et ce, de façon efficace et sans avoir recours à une base de données centralisée. En fin de projet, des recommandations et suggestions de directives à suivre seront émises et pourront servir de base pour l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques en matière de traçabilité de la viande bovine.

Il est clair que les bénéfices d'un tel projet peuvent être multiples, tant au niveau du consommateur, du gouvernement, que de l'industrie en général. **L'harmonisation des informations transmises et conservées par l'industrie permettra une gestion de crise simplifiée** et ainsi le rappel de produits s'effectuera plus rapidement et de façon mieux ciblée. Rappelons que la circonscription des produits faisant l'objet d'un rappel permet de limiter le nombre de produits rappelés, de diminuer les coûts associés à un tel rappel et c'est l'ensemble de l'industrie et des consommateurs qui en bénéficie. De plus, **la traçabilité est signe d'une plus grande transparence, ce qui rassure le consommateur.**

VOICI D'AUTRES **IMPACTS POSITIFS** QUI ONT ÉTÉ ASSOCIÉS À L'IMPLANTATION D'UN SYSTÈME DE TRAÇABILITÉ DANS LE SECTEUR ALIMENTAIRE, DONT CELUI DE LA VIANDE BOVINE :

- Développement de nouveaux marchés ou maintien des marchés actuels;
- Protection de la marque et notoriété du produit (produit « traçable »);
- Efficacité accrue en cas de rappel;
- Rappel plus ciblé donc moins d'impact économique / réduit les pertes;
- Renforcement du lien de confiance entre le consommateur et le détaillant;
- Renforcement du sentiment de proximité entre le consommateur et le producteur / détaillant;
- Démonstration d'un souci d'efficacité, de responsabilisation et de transparence des entreprises;
- Réduction des retours non ciblés car preuves à l'appui;
- Dans certains cas, possibilité de suivre la qualité de la viande / rendement en lien avec l'animal.

Ce projet est piloté par ATQ et réalisé en collaboration avec le MAPAQ. Une partie du financement de ce projet a été fournie par l'entremise du Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec (CDAQ) et du Fonds de développement de la transformation alimentaire (FDTA), qui exécutent le Programme canadien d'adaptation agricole (PCAA) pour le compte d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.



Agriculture et  
Agroalimentaire Canada

Agriculture and  
Agri-Food Canada